

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 Février 2020 à 20 H 00

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY				
M. Jean-Jacques DEHAIS				
Mme Françoise VAUTIER				
Mme Sophie CLAIR				
M. Gérard DUJARDIN				
Mme Dominique HAVET			X	Mme DUBEC Armelle
M. Pierre LOZOUET				
Mme Armelle DUBEC				
M. Éric LESOBRE				
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE				
M. Xavier LEVASSEUR				
Mme Valérie BASLEY				
M. Emmanuel MOREL			X	Mme THIERRY Nathalie
Mme Chantal DUJARDIN				

Secrétaire de séance : Mme DUBEC Armelle

Réunion ordinaire à la Mairie de Clères, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie THIERRY.

1° : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 18 NOVEMBRE 2019 :

Le procès-verbal de la réunion du 18 Novembre 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion du 18 Novembre 2019.

2° - TARIFS MUNICIPAUX 2020 :

Droits de Place	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
Marché	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Expo (camion outils)	80 €	80 €	80 €	80 €	90 €
Camping-car	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Terrasses	17 €/m ²	17 €/m ²	17 €/m ²	17/m ²	17 €
Location Clara	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
WE - Clérois	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
WE - hors commune	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Journée Clérois	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Journée hors Commune	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Salles pour réunions prof.	70 €	70 €	70 €	70 €	80 €
ALSH/Semaine	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
Clérois non imposable	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
Clérois - Imposable	47,50 €	47,50 €	47,50 € 9.50 € (journée)	47.50 € 9.50 € (journée)	47.50 € 9.50 € (journée)

HC - Non Imposable	72,75 €	72,75 €	72,75 € 14.60 € (journée)	72.75 € 14.60 € (journée)	72.75 € 14.60 € (journée)
ALSH/Semaine	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
HC - Imposable	78 €	78 €	78 € 15.60 € (journée)	78 € 15.60 € (journée)	78 € € 15.60 € (journée)
ALSH / accueil matin ou soir	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
Forfait 5 jours	13,10 €	13,10 €	13,10 € 2.80 € (matin)	13.10 € 2.80 € (matin)	13.10 € 2.80 € (matin)
Forfait 4 jours	11 €	11 €	11 € 2.80 € (soir)	11 € 2.80 (soir)	11 € 2.80 (soir)
Sortie Hénouville / semaine	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
Clérois - Non Imposable	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Clérois - Imposable	127 €	127 €	127 €	127 €	127 €
HC - Non Imposable	138 €	138 €	138 €	138 €	138 €
HC - Imposable	165,50 €	165,50 €	165,50 €	165.50 €	165.50 €
Rémunérations Animateurs	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
Avec BAFA / jour	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €
Sans BAFA / jour	47 €	47 €	47 €	47 €	47 €
Garderie Scolaire	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
demi-heure	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1.40 €	1.40 €
Cantine scolaire	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
Clérois	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3.40 €	3.40 €
Hors commune	4,10 €	4,10 €	4,10 €	4.10 €	4.10 €
Concession cimetière	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
30 ans	220 €	220 €	220 €	220 €	230 €
15 ans	150 €	150 €	150 €	150 €	160 €
Superposition	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
Exhumation	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
Séjour caveau provisoire	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Columbarium 30 ans	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €
Superposition Columbarium	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
Bibliothèque	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE

Clérois - < 18 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Bibliothèque	2017	2018	2019	2020	2020 VOTE
Clérois -18 à 25ans	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €
Clérois - > 18 ans	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
HC - < 18 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
HC -18 à 25 ans	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €
HC - > 18 ans	12 €	12 €	12 €	12	13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **valide** tous les montants votés pour la présente année et **s'engage** à prévoir les dépenses sur le budget primitif 2020.

3° - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :

ASSOCIATIONS	2018	2019	2020 PROPOSITIONS	2020 VOTE
Anciens Combattants	250 €	250 €	250 €	250 €
FCNO	2 400 €	2 400 €	3 000 €	2 600 €
Club des Aînés	600 €	600 €	600 €	600 €
Comité Jumelage	854 €	854 €	1 154 € (30 ans de l'association)	1 100 €
Coopérative Scolaire	Maternelle : 42 élèves x 38 € = 1 596 € Elémentaire : 74 élèves x 38 = 2 812 € Total : 4 408 €	Maternelle 38 élèves x 38 € = 1 444 € Elémentaire 73 élèves x 38 € = 2 744 € TOTAL : 4 188 €	Maternelle 47 élèves x 38 € = 1 786.00 € Elémentaire 78 élèves x 38 € = 2 964.00 € TOTAL : 4 750.00 €	Maternelle 47 élèves x 40 € = 1 880 € Elémentaire 78 élèves x 40 € = 3 120 € TOTAL : 5 000 €
Foyer Culture et Loisirs	2 000 € 1 500 € (Clères d'été)	2 000 € (Fonction.) 1 000 € (Fête Jonquille) 9 000 € (Médiévales)	2 000 € (Fonctionnement) 1 100 € (Fête Jonquille) 1 100 € (Clères d'été et conncerts)	2 000 € (Fonctionnement) 1 100 € (Fête Jonquille) 1 100 € (Clères d'été et conncerts)
Raid aventure	--	400 €	--	--
Atelier Clérois	450 €	450 €	450 €	450 €
			2020 PROPOSITIONS	2020 VOTE
Office de tourisme	En cours de dissolution	Dissolution	--	--
SSIADPA	--	---	--	--
Union musicale	1 200 €	Subvention CCICV	Subvention par la CCICV	--

Punch club	0 €	1 500 €	--	--
Tennis club	300 €	Dissolution	--	--
Marche nordique	0 €	0 €	--	--
Badminton	330 €	330 €	500 €	330 €
Le Godillot Clérois	250 €	250 €	250 €	250 €
Histoire et Patrimoine Haut Cailly		250 €	--	--
Réserve	4 200 €	1 528 €		1 500 €
Total	18 742 €	25 000 €		16 280 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **valide** tous les montants votés pour la présente année, et **s'engage** à prévoir les dépenses au budget primitif 2020.

4° - DEMANDES SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, ainsi qu'au Département pour les travaux suivants :

- **Transformation de l'ancien presbytère en tiers-lieu :** mise aux normes (électricité et reprise maçonnerie), mise en accessibilité et rénovation énergétique (toiture, fenêtres, remplacement chaudière).
- **Chapelle du Tôt :** restauration du retable.
- **Voirie :** sécurisation et signalisation route des Marettes, route du Tôt et Collège.
- **Chapelle de Cordelleville :** restauration de la couverture.
- **Equipement lutte contre incendie :** la Beauce (réserve incendie) et à Cordelleville (poteaux).
- **Equipement informatique :** achat 3 ordinateurs et un serveur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département, pour tous les travaux et acquisition matériel cités ci-dessus. **S'engage** à prévoir les dépenses au budget primitif 2020.

5° - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LE PROJET DE MAISON DE SANTE :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 23 Janvier 2019, afin de demander une subvention auprès de l'Etat, au titre du DSIL (Dotation Soutien à l'Investissement Local), concernant la réhabilitation de l'ancien bâtiment voyageur de la gare en maison de santé et extension. Cependant cette opération n'a pas été retenue par la Commission. Mme le Maire propose de réitérer la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à renouveler la demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du DSIL, pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment voyageur de la gare de Clères en Maison de Santé.

6° - SUBVENTION SPECTACLE COMPAGNIE LES INCOMESTIBLES :

Après l'épisode 1 de la trilogie Molière, la Cie Les Incomestibles propose cette année la suite de la trilogie. Des actions culturelles sont menées tout au long de l'année auprès des Clérois, de l'école élémentaire de la Commune et de l'IME de Mont Cauvaire. Coût du spectacle qui se déroulera les 6 et 7 Juin 2020 : 1 400 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Département, au titre *d'aide à l'animation du milieu rural et à la diffusion de petites formes*. La Subvention attendue est de 700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Département.

7° - ACQUISITION FONCIERE :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de la propriété cadastrée AC n°55, d'une surface de 1 001 m². **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à faire l'acquisition de la parcelle AC n°55, **s'engage** à prévoir la dépense au budget primitif 2020.

8° - ACQUISITION FONCIERE :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'une partie de la propriété cadastrée AC n°53 : emprise de 980 m², en se basant sur le prix fixé par le service des Domaines. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à faire l'acquisition de la parcelle AC n°53, pour une surface de 980 m². **S'engage** à prévoir la dépense au budget primitif 2020.

9° - DEMANDE PORTAGE FONCIER PAR L'EPFN :

Mme le Maire rappelle le projet de la Municipalité de réaliser l'aménagement de petites maisons dans le centre bourg et l'acquisition foncière de la propriété cadastrée AC n°55, d'une surface de 1 001 m², correspondant aux besoins de la Commune pour réaliser son projet. Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'EPFN pour le portage foncier de la parcelle cadastrée AC n°55.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **demande** l'intervention de l'EPFN pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière. **S'engage** à racheter la propriété cadastrée AC n°55, dans un délai maximum de 5 ans. **Autorise** Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPFN.

10° - DEMANDE PORTAGE FONCIER PAR L'EPFN :

Dans le cadre du programme d'aménagement de petites maisons dans le centre bourg, et de l'acquisition foncière de la propriété cadastrée AC n°53, d'une surface de 980 m², correspondant aux besoins de la Commune pour réaliser son projet, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'EPFN pour le portage foncier de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **demande** l'intervention de l'EPFN pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière. **S'engage** à racheter la parcelle cadastrée AC n°53, dans un délai maximum de 5 ans. **Autorise** Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPFN.

11° - FOND FRICHES EPFN : PARCELLES AC N°55 :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mobiliser le **fond friches** pour effectuer une étude de faisabilité et de programmation, nécessaires à la préparation des travaux de démolition des bâtiments vétustes sur la parcelle cadastrée AC n°55.

L'EPFN assurerait la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement de ces prestations.

Les engagements de l'EPFN seraient limités aux financements mis en place par la Région.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal,

- l'autorisation de vendre à l'EPFN le bien cadastré section AC n°55, d'une surface de 1 001 m²,
- l'autorisation de signer la convention concernant l'intervention de l'EPFN,
- l'engagement du rachat par la Commune de Clères de l'immeuble dans un délai de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à vendre l'ensemble immobilier cadastré AC n°55. **Autorise** Mme le Maire à signer la convention avec l'EPFN, **S'engage** à racheter l'immeuble dans un délai de 5 ans.

12° - FOND FRICHES EPFN : PARCELLES AC N°53 :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mobiliser le **fond friches** pour effectuer une étude de faisabilité et de programmation, nécessaires à la préparation des travaux de démolition des bâtiments vétustes sur la parcelle cadastrée AC n°53.

L'EPFN assurerait la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement de ces prestations.

Les engagements de l'EPFN seraient limités aux financements mis en place par la Région.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal,

- l'autorisation de vendre à l'EPFN le bien cadastré section AC n°53, d'une surface de 980 m², en se basant sur le prix fixé par le service des Domaines.
- l'autorisation de signer la convention concernant l'intervention de l'EPFN,
- l'engagement du rachat par la Commune de Clères de l'immeuble dans un délai de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à vendre l'ensemble immobilier cadastré AC n°53, **autorise** Mme le Maire à signer la convention avec l'EPFN, **S'engage** à racheter l'immeuble dans un délai de 5 ans.

13° - PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 1^{er} septembre 2014, concernant le paiement des heures supplémentaires, en cas de sous-effectif lié à une absence pour maladie ou congés.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération concernant le paiement des heures complémentaires concernant un adjoint administratif territorial, en cas de surcroît de travail, à raison d'une heure et demie par semaine. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à rémunérer des heures complémentaires à l'adjoint administratif concerné (1 heure ½ par semaine). **S'engage** à prévoir la dépense au budget primitif 2020.

14° - NOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE N°2 (VC 2):

M. DEHAIS propose au Conseil Municipal de nommer la voie communale n°2, afin de faciliter le repérage.

Il est proposé le nom suivant : *rue de la Mare du Parquet*. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement et considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de la voie, **valide** le nom proposé : rue de la Mare du Parquet.

15° - POINT SUR DOSSIERS EN COURS :

► **Restauration chapelle du Tôt** : M. Lozouet expose l'avancée des travaux qui se poursuivent, conformément au projet (vérification du bilan de charpente. Avenant pour travaux modificatifs. Reprise des arases du pignon ouest, travaux sur le pignon ouest, scellement des pannes). Étude de l'installation électrique de la chapelle.

- ▶ **Maison de santé** : réunion tous les mardis à 14 H 00. Date réception contractuelle : 12 Juillet 2020.
- ▶ **Lotissement Le Clos St Sauveur** : date démarrage chantier : Sté Fizet (VRD) le 9 Janvier et Sté Réseaux Environnement (AEP) le 3 Février.

16° - INFORMATIONS DU MAIRE :

- **Organisation d'une course cycliste** par la Commune de la Feuillie un dimanche après-midi : 10, 24 ou 31 Mai. Demande si possibilité d'un relais local. Participation de la Commune : fleurs aux gagnants... Accord du Conseil Municipal.
- **Trail** le 1^{er} Mars : 11 km et 21 km.
- **Travaux SDE 76** : changements mâts éclairage public semaine 7 (rue Spalikowski). Il restera les mâts du parking gare/extension à changer.
- **Zone humide** : M. Lesobre souhaiterait savoir ce qu'il en est. Réponse de Mme le Maire : mare creusée, zone d'étrépage réalisée, frênes malades abattus. Besoin de renforcer la berge pour pose de la passerelle et clôture. Cours d'eau re-calibré. Travaux subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau, 10 % par le Syndicat des Bassins Versants et 10 % à la charge de la Commune. Le Conservatoire des sites et le Syndicat des Bassins Versants nous assistent dans cet aménagement. Le projet de chemin est en attente.

Séance levée à 22 H 30.